

Annexe IV
Tableau de correspondance entre épreuves

| BTS « travaux publics » Créé par arrêté du 1er juillet 2002 Dernière session 2012 | | BTS « travaux publics » Créé par le présent arrêté Première session 2013 | |
|---|------------|--|------------|
| Épreuves ou sous-épreuves | Unités | Épreuves ou sous-épreuves | Unités |
| Épreuve E1 : - Français | U1 | Épreuve E1 : - Culture générale et expression | U1 |
| Épreuve E2 : - Langue vivante étrangère 1 | U2 | Épreuve E2 : - Anglais | U2 |
| Épreuve E3 : - Mathématiques et sciences physiques | | Épreuve E3 : - Mathématiques et sciences physiques appliquées | |
| Sous-épreuve : mathématiques | U31 | Sous-épreuve : mathématiques | U31 |
| Sous-épreuve : sciences physiques | U32 | Sous-épreuve : sciences physiques appliquées | U32 |
| Épreuve E4 : - Étude de réalisations | | Épreuve E4 : - Étude technique et économique | |
| Sous-épreuve : mécanique des structures | U41 | Sous-épreuve : étude de conception et de réalisation en maîtrise d'œuvre | U41 |
| Sous-épreuve : technologie des constructions | U42 | Sous-épreuve : études de méthodes et d'exécution | U42 |
| Épreuve E5 : - Étude de réalisation | | | |
| Sous-épreuve : topographie | U51 | Sous-épreuve : implantation et contrôle | U62 |
| Sous-épreuve : laboratoire | U52 | | |
| Épreuve E6 : - Épreuve professionnelle de synthèse | | | |
| Sous-épreuve : projet | U61 | Épreuve E5 : - Préparation de chantier | U5 |
| Sous-épreuve : compte rendu d'activité en milieu professionnel | U62 | Sous-épreuve : conduite de chantier | U61 |

Remarques :

Les candidats ayant choisi une langue vivante autre que l'anglais avant la session 2013 pourront conserver, pour l'épreuve E2, cette langue pendant 5 ans.

Un candidat bénéficiant d'une des unités U51 ou U52 de l'ancien diplôme bénéficie du report de la meilleure des deux notes sur l'unité U62 du nouveau diplôme.

Ce tableau n'a de valeur qu'en termes d'équivalence d'épreuves entre l'ancien diplôme et le nouveau pendant la phase transitoire où certains candidats peuvent garder le bénéfice des notes de certaines épreuves. En aucun cas il ne signifie une correspondance point par point entre les contenus d'épreuves.